

DEPARTEMENT
DE LA
SEINE-SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité

VILLE D'AUBERVILLIERS

Nombre de Membres composant :
Le Conseil Municipal : 53

N°064

En exercice : 53

REGISTRE
DES DELIBERATIONS

Présents : 38

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 15 AVRIL 2021

L'AN deux mille vingt et un, le 15 avril, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 9 avril 2021, s'est réuni à l'Embarcadère à 18h30 sous la présidence de Madame Karine FRANCKET, Maire.

Etaient présents : FRANCKET Karine, SACK Pierre, LENZI Ling, HADJI-GAVRIL Michel, BAZIZ Yasmina, MONTEIRO Miguel, REMY Marie-pascale, BIDAL Damien, DAUVERGNE Véronique, MARTIN Samuel, BOUZIDI Zakia, LESERRE Jose, GRANVORKA Princesse, DANDRIEUX Dominique , MESSEZ Marie-francoise , LEGENDRE Jerome, SACKHO Kourtoum, ALLAIN Philippe, DESIR Sandrine, GODIN Guillaume, LOE Patricia, Adjoints au Maire

DESCAMPS Christiane, CHIKHDENE Zayen, DESCAMPS Alain, GRYNBERG DIAZ Sandrine, LE ROY Franck, CHARTIER Lewis, VACHER Annie, HOCINE Massinissa, HOUIS Margaux, GILLY Jean Paul, ANQUETIL Marie Amelie, KARROUMI Sofienne, GUERRIEN Marc, KARMAN Jean jacques, NAULEAU Pierre yves, DAGUET Anthony, COHEN-HADRIA Yonel, Conseillers Municipaux et Conseillers Municipaux délégués.

Est absent : NIFEUR Nadege.

Représentés par :

Monsieur Thierry AUGY
Madame Solene DA SILVA
Madame Maryse EMEL
Monsieur Cédric SCHROEDER
Madame Maria Elisabete GONCALVES PEIXOTO
Madame Mizgin OZHAN
Monsieur Gilbert FAUCHEUX
Madame Katalyne BELAIR
Madame Safia BOUCHA
Madame Fatima YAOU
Madame Meriem DERKAoui

Monsieur Samuel MARTIN
Madame Kourtoum SACKHO
Monsieur Miguel MONTEIRO
Madame Sandrine GRYNBERG DIAZ
Monsieur Philippe ALLAIN
Monsieur Pierre SACK
Monsieur Damien BIDAL
Monsieur Sofienne KARROUMI
Monsieur Jean jacques KARMAN
Monsieur Pierre yves NAULEAU
Monsieur Anthony DAGUET

Monsieur Zishan BUTT
Madame Evelyne YONNET-SALVATOR
Madame Soizig NEDELEC

Monsieur Yonel COHEN-HADRIA
Monsieur Yonel COHEN-HADRIA
Monsieur Anthony DAGUET

Secrétaire de séance : Mme Véronique DAUVERGNE

Direction Générale Adjointe Ressources/ Direction des Ressources Humaines/Service Développement des Compétences

OBJET : Mise en place du dispositif du service civique

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé de Madame Karine FRANCLLET,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la Loi n° 2010-241 du 10 mars 2010 instaurant le service civique ;

Vu le décret n° 2010-485 du 12 mai 2010 et l'instruction ASC-2010-01 du 24 juin 2010 relatifs au service civique ;

Considérant :

- Que la Ville d'Aubervilliers a fixé la jeunesse comme un des axes prioritaires de son action et qu'elle s'engage dans un processus d'accompagnement de volontaires en service civique ;

- Qu'une expérience d'engagement volontaire permet aux jeunes d'exercer leur citoyenneté, ainsi que l'acquisition de compétences,

- Que le service civique permet à des jeunes de 16 à 25 ans de réaliser une mission d'intérêt général valorisante ;

- Que la Ville d'Aubervilliers prévoit d'accueillir des jeunes, en fonction des opportunités de mission identifiées par les services, répondant aux domaines reconnus prioritaires pour la Nation - Culture et loisirs, développement international et action humanitaire, éducation pour tous, environnement, intervention d'urgence, mémoire et citoyenneté, santé, solidarité, sport - qui permettront un engagement volontaire des jeunes dans leurs missions ;

- Que la mise en œuvre du service civique est subordonnée à une demande d'agrément à solliciter auprès de l'Agence du service civique ;

Adoption à la majorité par 39 pour , 13 se sont abstenus(Sofienne KARROUMI, Katalyne BELAIR, Marc GUERRIEN , Jean jacques KARMAN, Safia BOUCHA, Pierre yves NAULEAU , Fatima YAOU , Meriem DERKAOUI, Zishan BUTT, Evelyne YONNET-SALVATOR, Anthony DAGUET, Soizig NEDELEC, Yonel COHEN-HADRIA)

DELIBERE :

DECIDE de mettre en place le dispositif du service civique au sein de la collectivité à compter du 1^{er} mai 2021.

AUTORISE le Maire à demander l'agrément nécessaire auprès de la direction départementale interministérielle chargée de la cohésion sociale.

AUTORISE le Maire à signer les contrats d'engagement de service civique avec les volontaires et les conventions de mise à disposition auprès d'éventuelles personnes morales.

AUTORISE le Maire à ouvrir les crédits nécessaires pour le versement d'une prestation en nature ou d'une indemnité complémentaire de 107.58 euros par mois, pour la prise en charge de frais d'alimentation ou de transport.

DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales de ces agents seront inscrits au chapitre 012 du budget de l'exercice en cours.

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montreuil - 7 rue Catherine Puig - 93100 Montreuil, dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de l'affichage de l'acte.

Reçue en préfecture le : 26/04/21
Accusé en préfecture :
93-219300019-20210415-lmc120064-DE-1-1
Publiée le : 26/04/21
Certifiée exécutoire : 26/04/21

Le Maire,
Karine FRANCLET

